

PROJET ACCES AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/005-2019/CNT

POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR CONSEIL

(BUREAU DE CONTROLE)

Pour travaux de Construction et/ou de renforcement des centrales hybrides solaires Photovoltaïques /diesel, et des extensions de réseau de distribution HTA et BT et des postes HTA/BT dans le cadre de la restructuration du projet ASBRC

La politique générale du Gouvernement gabonais est actuellement basée sur un document d'orientation dénommé "Plan Stratégique Gabon Emergent" (PSGE). En matière de lutte contre la pauvreté, les actions du Gouvernement s'appuient également sur le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).
 Conformément à ces documents, le Gouvernement s'est assigné un ambitieux objectif en matière d'énergie : l'atteinte d'un taux globale d'électrification rurale de 80% à l'horizon 2025 contre 15% actuellement.

Conformément aux orientations du PSGE et du Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement du Gabon (GdG) a souscrit à deux objectifs : (1) l'élaboration d'un programme de réformes structurelles soutenant la création de richesse et d'emplois et (2) la mise en œuvre d'une politique de répartition des richesses destinée à améliorer l'accès aux services sociaux de base, notamment dans le secteur de l'énergie.

Dans l'ensemble, les investissements dans l'électrification ont abouti à une amélioration de la couverture, mais ce sont principalement les grands centres urbains qui en ont bénéficié. Les zones rurales, où la pénurie persiste, ne sont pas directement affectées par ces progrès. Les conditions de vie des populations locales restent donc précaires, les maintenant dans une forme d'insécurité sanitaire et environnementale.

Conformément aux orientations du PSGE et du Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement du Gabon (GdG) a souscrit à deux objectifs : (1) l'élaboration d'un programme de réformes structurelles soutenant la création de richesse et d'emplois et (2) la mise en œuvre d'une politique de répartition des richesses destinée à améliorer l'accès aux services sociaux de base, notamment dans le secteur de l'énergie.

Dans l'ensemble, les investissements dans l'électrification ont abouti à une amélioration de la couverture, mais ce sont principalement les grands centres urbains qui en ont bénéficié. Les zones rurales, où la pénurie persiste, ne sont pas directement affectées par ces progrès. Les conditions de vie des populations locales restent donc précaires, les maintenant dans une forme d'insécurité sanitaire et environnementale.

Dans ce contexte, les objectifs déclarés du PSGE pour le secteur de l'électricité est de (1) développer une offre d'électricité diversifiée, durable et accessible à tous. Pour les atteindre, le PSGE propose un programme ambitieux de réformes et de travaux dans le secteur de l'énergie qui devrait se traduire par une progression de ce service dans le monde rural, contribuant ainsi à la stabilisation des populations locales et à la réduction de la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a mis en place le projet « Accès aux Services de Base en Milieu rural et Renforcement de Capacités » développé avec l'appui de la Banque mondiale.

Ce Projet sera exécuté par une cellule mise en place spécialement à cet effet, la CNTIPPEE, avec des ressources humaines et financières qui lui seront spécifiquement dédiées.

Pour le bon fonctionnement de cette cellule, il lui faut des ressources humaines spécifiques. A cet effet, pour une efficacité sans faille de ses missions, le recrutement d'un ingénieur conseil (bureau de contrôle) s'avère jamais nécessaire.

Objectif général

L'objectif général de la mission de l'Ingénieur-conseil est d'assister l'Unité d'Exécution du Projet (UEP) dans la passation des marchés, le suivi et le contrôle des travaux de Construction et/ou de renforcement des centrales hybrides solaires Photovoltaïques/diesel, et des extensions de réseau de distribution HTA et BT et des postes HTA/BT associés, branchements des abonnés

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'Ingénieur-conseil assurera les prestations de maîtrise

d'œuvre suivantes y compris pendant les périodes de garantie des ouvrages :

- L'examen des documents de passation des marchés pour s'assurer que les spécifications techniques des articles ou des services achetés sont appropriés pour les activités prévues ;
- La supervision des travaux à réaliser de construction et/ou de renforcement des centrales hybrides solaires Photovoltaïques/diesel, et des extensions de réseau de distribution HTA et BT et des postes HTA/BT ;
- Le contrôle des travaux par rapport aux normes technique, sécuritaire et environnementale ;
- Les réceptions intermédiaires, les réceptions techniques, provisoires et définitives ;
- Le contrôle administratif et financier ;
- L'identification des éventuels écarts de coûts et de délais en vue des dispositions appropriées à prendre à temps ;
- Prendre en main tout autre dossier qui lui sera affecté par le Chargé de Projet, en cohérence avec son profil et ses missions.

COMPETENCES ET PROFIL DU CONSULTANT

L'Ingénieur-conseil devra réunir des compétences en électrification en Afrique, dans les domaines de la conception et du contrôle des ouvrages de production et de distribution notamment, les centrales solaires photovoltaïques en général et les centrales hybrides solaires PV/diesel en particulier. Il devra également avoir une très bonne connaissance des réseaux de distribution HTA et BT et de postes HTA/BT.

La langue de travail est le français

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de Janvier 2011 – Version Révisée Juillet 2014 (méthode de Qualité et Coût des Consultants – SFQC).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être présélectionnés, les candidats peuvent s'associer en groupement. Les Cabinets/Firmes intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après :

Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 01 73 19 63 (+241) 06 63 16 00, (+241) 04 63 11 99aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org) et amavoungou@cntippee.org

Les plis porteront la mention suivante :

« MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR CONSEIL (BUREAU DE CONTRÔLE) POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET/OU DE RENFORCEMENT DES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES/DIESEL, ET DES EXTENSIONS DE RESEAU DE DISTRIBUTION HTA ET BT ET DES POSTES HTA/BT DANS LE CADRE DU PROJET ASBRC ».

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct **du 06/05/2019 au 20/05/2019** à l'adresse suivante :

**Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE
 Adresse : Haut de Gué-Gué, n° 117 impasse André MBA OBAME
 B.P. : 22 Libreville - GABON**